

# COMMUNE DE BEUVRON EN AUGE

Aménagement de la place Michel Vermughen

## REGLEMENT DE CONSULTATION

PROCEDURE ADAPTEE en application des articles L 2123 -1 et R2123 -1 à 7 :

- l'ordonnance n° 2018-1074 du 26.11.2018 portant **partie législative** du code de la commande publique 2019
- du décret n° 2018-1075 du 03.12.2018 portant **partie réglementaire** du code la commande publique 2019

**Date et heure de remise des offres :**  
**Le lundi 18 novembre 2019**  
**avant 12h00**

### MAITRE D'OUVRAGE

#### Commune de BEUVRON EN AUGE

4 rue de la Gare  
14430 BEUVRON EN AUGE  
Tél : 02 31 79 23 31 / Fax 02 31 39 06 41  
[mairie.beuvron@wanadoo.fr](mailto:mairie.beuvron@wanadoo.fr)

### MAITRE D'OEUVRE

#### ARCHITECTE PAYSAGISTE

Samuel CRAQUELIN  
2 rue Goubermoulins  
76170 LILLEBONNE  
Tél 02 35 38 00 78 – Fax 02 35 38 87 49  
[becrauelin@orange.fr](mailto:becrauelin@orange.fr)

# S O M M A I R E

<b>1. ACHETEUR PUBLIC</b> .....	<b>3</b>
1.1 NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC : .....	3
1.2 ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES .....	3
1.3 ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :.....	3
1.4 ADRESSES OU LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES :.....	3
1.5 TYPE D'ACHETEUR PUBLIC : .....	3
<b>2. OBJET DU MARCHÉ</b> .....	<b>3</b>
2.1 DESCRIPTION.....	3
2.1.1 Type de marché de travaux.....	3
2.1.2 Description/objet du marché.....	3
2.1.3 Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou des prestations de service .....	4
2.1.4 Division en lots.....	4
2.1.5 Possibilité de soumissionner.....	4
2.1.6 Variante libre .....	4
2.1.7 Variante imposée (options) .....	4
2.1.8 Dérogation à l'obligation d'utiliser des spécifications européennes.....	4
2.1.9 Durée du marché ou délai d'exécution .....	4
<b>3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE</b> .....	<b>4</b>
3.1 CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....	4
3.1.1 Cautions et garanties exigées.....	4
3.1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement .....	4
3.1.3 Forme juridique.....	4
<b>4. PROCEDURE</b> .....	<b>4</b>
4.1 CRITERES DE SELECTION DES OFFRES.....	4
4.1.1 Date limite de réception des offres .....	5
4.1.2 Langue .....	6
4.1.3 Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre .....	6
4.1.4 Négociation.....	6
<b>5. AUTRES RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>6</b>
5.1 CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION.....	6
5.2 MODALITES DE REMISE DES OFFRES.....	6
5.3 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	8
5.4 APPLICATION DU REGLEMENT .....	8
5.5 INFORMATION COMPLEMENTAIRE.....	8
<b>6. MEMOIRE TECHNIQUE</b> .....	<b>9</b>

## 1. ACHETEUR PUBLIC

### 1.1 Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

Dénomination :	<b>Commune de BEUVRON EN AUGÉ</b>
Adresse :	4 rue de la Gare – 14430 BEUVRON EN AUGÉ
Téléphone :	02 31 79 23 31
Télécopieur :	02 31 39 06 41
Mail	<a href="mailto:mairie.beuvron@wanadoo.fr">mairie.beuvron@wanadoo.fr</a>

### 1.2 Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues

#### MAITRE D'OEUVRE

##### Architecte Paysagiste

Samuel CRAQUELIN  
2 rue Goubermoulins  
76170 LILLEBONNE  
Tél : 02 35 38 00 78 – Fax 02 35 38 87 49  
[becraquelin@orange.fr](mailto:becraquelin@orange.fr)

### 1.3 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Le dossier de consultation est téléchargeable via le profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur à l'adresse suivante, l'accès à cette plateforme est gratuit :

<https://www.uamc14.org/beuvronenaugé>

En cas de difficultés rencontrées, les soumissionnaires disposent sur le site d'un service support clients.

Toutes questions et réponses seront faites obligatoirement via le profil d'acheteur au plus tard 48h avant la date et heure de remise des offres.

### 1.4 Adresses où les offres doivent être envoyées :

Par téléchargement, à l'adresse suivante :

<https://www.uamc14.org/beuvronenaugé>

### 1.5 Type d'acheteur public :

Collectivité territoriale.

## 2. OBJET DU MARCHÉ

### 2.1 Description

#### 2.1.1 Type de marché de travaux

Exécution

#### 2.1.2 Description/objet du marché

**Aménagement de la place Michel Vermughen**



**Offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante)**

50%	Valeur technique de l'offre appréciée notamment suivant les informations figurant sur un Mémoire Technique présenté par l'entreprise <i>(à titre indicatif une trame de mémoire technique est annexée à la fin du présent règlement. Les candidats sont fortement invités à élaborer un document personnel plus détaillé).</i>
50%	Prix des prestations

1. **Valeur technique** (coefficient de pondération : 0.50) apprécié à partir du mémoire technique suivant la formule :

**note attribuée sur un total de 20 x coef de pondération**

sur chacun des critères suivants du mémoire technique que le soumissionnaire aura renseignés :

- Organisation et méthodologie du chantier y compris signalisation de chantier et plan de circulation **8 points**
- Moyens en personnel et en matériel mis en œuvre pour cette opération **5 points**
- Provenance et qualité des matériaux et des végétaux : **5 points**
- Mesures préconisées pour le respect de l'environnement **2 points**

Notation pour chacun des sous-critères :

0%	de la note si	non ou pas fourni
20%	de la note si	insuffisant
40%	de la note si	acceptable
60%	de la note si	suffisant
80%	de la note si	bien
100%	de la note si	très bien

2. **Prix des prestations** (coefficient de pondération : 0.50) suivant la formule :

**note de l'offre la plus basse/l'offre considérée = note x 20 x coef. de pondération**

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note la plus élevée au classement général, soit le total de la note de la valeur technique, du prix des prestations.

Les travaux sont traités à prix global et forfaitaire.

Le(s) prix pris en compte sera (seront) celui (ceux) indiqué(s) à l'Acte d'Engagement.

Dans le cas où des erreurs de calcul ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il sera demandé aux candidats de nouvelles offres. Le Maître d'Ouvrage pourra demander également aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre.

4.1.1 Date limite de réception des offres

**Le lundi 18 novembre 2019 avant 12H00**

#### 4.1.2 Langue

Devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : le français.

#### 4.1.3 Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Le délai de validité des offres est de **120** (cent vingt jours) à compter de la date limite fixée pour leur réception

#### 4.1.4 Négociation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés.

Cette phase de négociation sera réalisée soit par écrit (courrier, télécopie ou courriel) soit le cas échéant dans le cadre de réunions dans les locaux du pouvoir adjudicateur. La négociation portera sur les aspects techniques et financiers du marché.

Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Les offres inappropriées sont éliminées.

A l'issue des négociations, après confirmation par chaque candidat des modifications éventuelles de son offre, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis à l'article ci-dessus. Les offres régulières, acceptables et appropriées, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution.

Les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

Dans le cas d'une modification financière ou technique de l'offre, celle-ci fera l'objet d'un nouvel acte d'engagement, BPU, DQE et mémoire technique et le délai de validité des offres sera décompté à partir de la date de remise des offres définitives fixée par l'administration par courrier ou par courriel aux candidats admis à négocier.

## **5. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

### **5.1 Contenu du dossier de la consultation**

- ★ Règlement de consultation (RC)
- ★ Acte d'engagement (A.E)
- ★ Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ★ Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- ★ Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ★ Mémoire technique
- ★ Liste des plans
- ★ Plans
  - Plan de l'état actuel avec tracé du projet
  - Plan de nivellement et des réseaux
  - Plan de revêtements de sols et détails techniques
  - Plan des espaces verts

### **5.2 Modalités de remise des offres**

**Transmission électronique obligatoire** (art. L. 2132-2 et R.2132-1 à 14 du code de la commande publique 2019)

Les documents sont à transmettre au pouvoir adjudicateur par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.uamc14.org/beuvronenaugé>

Les plis électroniques doivent être présentés en 2 fichiers distincts dont un comporte les pièces de la candidature et l'autre les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde n'est pas considérée comme une offre sauf si le pouvoir adjudicateur est dans l'impossibilité de constater l'offre déposée sur le profil d'acheteur.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : JPG, PDF, rtf ;

La signature électronique n'est pas exigée.

L'attributaire devra fournir soit une copie de l'Acte d'Engagement signée électroniquement ou signée manuellement et scannée.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite du marché papier.

#### **Documents composant l'offre :**

- ▶ Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature .Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :
- ▶ Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise conformément au code de la commande publique 2019 :
  - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
  - Un extrait du casier judiciaire attestant que l'entreprise ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner conformément au code de la commande publique 2019
- ▶ Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus au code de la commande publique 2019 :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices
- ▶ Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus au code de la commande publique 2019 :
  - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- ▶ L'acte d'engagement (A.E.) et annexes datés et signés : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
- ▶ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) daté et signé : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- ▶ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P), daté et signé : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- ▶ La Décompositions du Prix Global et Forfaitaire, (D.P.G.F), datée et signée
- ▶ Liste des plans, datée et signée

- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, daté et visé. Il sera rédigé en français et portera notamment sur les points suivants :
- Organisation et méthodologie du chantier
  - Moyens en personnel et en matériel mis en œuvre pour cette opération
  - Provenance et qualité des matériaux et des végétaux
  - Mesures préconisées pour le respect de l'environnement

**NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue à l'article 5.2 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'article 3 de l'acte d'engagement.

**Toute offre présentée sur un document autre que ceux du Dossier de Consultation des Entreprises ou comportant des quantités différentes de celles figurant sur le devis du D.C.E sera éliminée de plein droit sans que le soumissionnaire puisse prétendre à une quelconque indemnisation.**

Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans le Quantitatif du Dossier de Consultation des Entreprises et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, il remettra son offre avec deux montants :

- le premier sera le résultat de l'application des prix unitaires qu'il propose aux quantités de natures d'ouvrages qui figurent dans le Quantitatif du D.C.E.
- le deuxième sera celui correspondant à la modification que le candidat estime devoir apporter au Quantitatif
  - en modifiant les quantités de natures d'ouvrages qui y sont indiquées ;
  - et/ou en y ajoutant éventuellement des natures d'ouvrages et en indiquant les quantités et prix correspondants.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique 2019, le soumissionnaire retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au code de la commande publique 2019.

Le délai imparti pour la remise des éléments complémentaires est fixé à sept (7) jours à compter de la date de réception de la demande.

En cas de non-respect du dit délai, l'offre de l'attributaire désigné sera déclassée par le Pouvoir Adjudicateur, la même demande sera faite auprès du candidat classé en 2<sup>ème</sup> position avec les mêmes effets et obligations.

Afin de satisfaire aux obligations fixées par le b) du I, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etat où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé, devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

### **5.3 Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires, les soumissionnaires pourront faire parvenir, au plus tard QUATRE (4) jours avant la date limite de remise des offres, leur demande via le profil d'acheteur.

<https://www.uamc14.org/beuvronenaugé>

Une réponse sera apportée à l'ensemble des entreprises qui aura téléchargé le dossier de consultation des entreprises après s'être identifié.

### **5.4 Application du règlement**

Tout candidat, du fait même de sa participation à la consultation, accepte toutes les clauses et conditions du présent règlement.

### **5.5 Information complémentaire**

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires sur les modes de passation des marchés publics, les divers imprimés évoqués dans le présent Règlement de la Consultation etc.. pourront utilement consulter le site internet du ministère de l'économie et des finances : MINEFE



## 6. MEMOIRE TECHNIQUE

**RAPPEL :** La valeur technique de l'offre appréciée notamment suivant les informations figurant sur un Mémoire Technique présenté par l'entreprise est l'un des critères de classement des offres (la présente « trame » de mémoire technique n'a que valeur indicative. Les candidats sont fortement invités à élaborer un document personnel plus détaillé).

► nom de l'entreprise : .....

► visite des lieux :     oui                                     non

► Eléments complémentaires :

- Provenance et qualité des matériaux et des végétaux s'il y a lieu
- Moyens en personnel et en matériel
- Organisation et méthodologie du chantier
- Mesures préconisées pour le respect de l'environnement